

CHARTRE



Conscients de la nécessité de réunir leurs forces autour de valeurs communes afin d'assurer la promotion de leur profession, les adhérents du SNEP s'engagent sur les principes suivants :

RESPECT MUTUEL

Par la compréhension et le respect confraternel des valeurs de chaque entreprise au sein du SNEP.

Par l'égalité des droits et de considération de chaque entreprise quelque soit sa taille.

Par la sincérité des informations communiquées.

SOLIDARITE

Par la recherche d'entraides entre adhérents permettant d'assurer la continuité de satisfaction des clients.

Par la transmission aux confrères adhérents des appels d'offres qui ne pourront être satisfaits.

Par le refus de recours à toutes pratiques déloyables envers quiconque.

RESPONSABILITE

Par la promotion et la défense de tous les matériaux plastiques.

Par le refus de dénigrer tous matériaux concurrents.

Par la recherche permanente d'un meilleur respect de l'environnement.

VOLONTE DE PROGRES

Par la participation active à la normalisation à travers le syndicat.

Par l'initiative et la promotion d'actions de formation professionnelle.

Par la politique constante d'amélioration de la qualité.



NOUS SOUHAITONS QUE CETTE DEMARCHE DE PROGRES CONTRIBUE A DEVELOPPER NOS ENTREPRISES PAR UNE MEILLEURE SATISFACTION DE L'ENSEMBLE DE NOS PARTENAIRES. NOUS NOUS ENGAGEONS A APPLIQUER LES TERMES DE CETTE CHARTRE POUR ASSURER UNE MEILLEURE SATISFACTION CLIENT.